



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

**Procès verbal
Assemblées générales
ordinaire et extraordinaire du
CLER-Réseau pour la transition
énergétique**

La Rochelle, 13 juin 2023

Mundo M - 47 avenue Pasteur - 93100 Montreuil
Tél : 01 55 86 80 00
Mail : info@cler.org



Introduction

Le CLER - Réseau pour la transition énergétique, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 (JO du 10 juillet 1985), a réuni ses membres en Assemblée générale ordinaire et en Assemblée générale extraordinaire, conformément aux articles 17 à 20 de ses statuts, le mardi 13 juin 2023 à 10h à l'EIGSI (La Rochelle).

Julien Robillard et Jean-Pierre Goudard, co-présidents du CLER, ouvrent la séance. Ils remercient l'EIGSI pour son accueil et la préparation de ces Rencontres.

Frédéric Thivet, DG de l'EIGSI, présente l'école, ses projets et domaines de recherche, son fonctionnement.

L'Assemblée Générale ordinaire est appelée à être consultée et à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral
- Rapport d'activité 2022
- Rapport financier 2022 et budget 2023

Sera ensuite ouverte l'Assemblée générale extraordinaire, appelée à être consultée et à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts

Enfin, l'Assemblée générale ordinaire reprendra avec l'ordre du jour suivant :

- Élection du Conseil d'Administration

Assemblée générale ordinaire

Quorum : Avec 120 structures adhérentes votantes présentes ou représentées, pour 279 structures adhérentes, le quorum de 1/3 est atteint (quorum à 93 structures votantes).

Rapport moral

Julien Robillard et Jean-Pierre Goudard, co-présidents du CLER, présentent le rapport moral.

Rapport d'activités 2022

Stéphanie Cayrol, Célia Le Postec et Sophie Chignard présentent le rapport d'activités. Elles reviennent sur plusieurs éléments :

- Le panorama du réseau, avec 280 adhérents en 2022. Ce chiffre est en légère hausse, malgré un turnover de certains adhérents qui pose question. Un chantier sera prochainement engagé sur la stratégie d'adhésion.
- La création d'une commission "Sobriété", qui accompagne le démarrage du réseau sobriété lancé en 2023. Les commissions sont des espaces importants pour définir la stratégie du CLER (avec des salarié-es, membres du réseau, administrateur-

rices)

- La crise énergétique : l'accent a été mis sur la solidarité et la justice sociale (participation à la Journée contre la Précarité Énergétique - JCPE aux côtés de la Fondation Abbé Pierre, organisation des rencontres des acteurs engagés contre la précarité énergétique, montée en puissance du programme Slime, défense du bouclier énergie, mise en avant des énergies renouvelables qui ont rapporté plus de 30 milliards d'euros et financé en partie le bouclier tarifaire mis en place par l'Etat)
- La campagne "Fiers de nos énergie" déployée autour de 5 portraits d'acteurs et une nouvelle campagne de communication sur l'engagement en faveur des énergies renouvelables, prévue en 2023 avec l'AMRF à destination des maires ruraux.
- La mobilité durable et solidaire avec le programme TIMS, lauréat de l'appel à programmes CEE, et porté par un consortium constitué du CLER, AURA EE, le réseau RARE et Mob'In (lancement du programme en 2023).

Document associé à cette résolution :

- rapport d'activités 2022

Résolution 1 : Approbation du rapport moral et du rapport d'activité

Approuvée à l'unanimité.

Rapport financier

Sébastien Denis, trésorier du CLER, présente le rapport financier 2022 avec Camille Sirota, co-directeur gestion-finances-RH et Radhia Berdaoui, responsable administrative et financière.

Questions / Réactions

- Une question est posée sur la nécessité de créer une filiale. Cette nécessité est liée aux programmes CEE, car la partie pilotage des programmes est assujettie à la TVA, avec un risque de devoir fiscaliser la totalité des activités du CLER-Réseau pour la transition énergétique. Or, le CLER-Réseau pour la transition énergétique besoin de conserver une partie défiscalisée pour pouvoir établir des rescrits fiscaux pour les mécènes. De plus, il est important de ne pas avoir que des activités commerciales pour défendre un projet associatif
- Sophie Le Quinquis de Breizh ALEC souligne le plaisir qu'a Breizh ALEC à accueillir dans leurs locaux à Rennes une partie de l'équipe du CLER

Résolutions

Résolution 2 : Approbation des comptes 2022 et quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion

Approuvée à l'unanimité

Les comptes ont été certifiés par le Commissaire aux comptes sans réserve.

Les comptes 2022 du CLER présentent un résultat excédentaire de 102 590 € après impôt pour des produits de 2 389 910 € (+16% par rapport à 2021) et des charges de 2 237 228 € (+24% par rapport à 2021). Il sera proposé d'affecter ce résultat au fonds associatif.

Pour mémoire, le budget prévisionnel voté à l'AG 2022 était équilibré à hauteur de 0€. Le taux global d'exécution est donc de 87% pour les recettes et 81% pour les dépenses.

Documents associés à cette résolution :

- rapport du trésorier
- rapport du commissaire aux comptes

Résolution 3 : Approbation de l'affectation des excédents 2022 au fonds associatif
Approuvée à l'unanimité

Cette résolution vise à consolider les fonds propres de l'association, en y affectant le résultat excédentaire de 102 590 € après impôt.

Résolution 4 : Approbation de la proposition de budget 2023
Approuvée à l'unanimité

En 2023, le budget prévisionnel anticipe 3 481 835 € de produits pour 3 294 932 € de charges. Soit une hausse de 59% des produits et de 62% des charges, par rapport au budget réalisé 2021.

Ces hausses s'expliquent par la poursuite du développement des programmes SLIME, le démarrage du programme TIMS, la reconfiguration interne : co-direction à 3, mise en œuvre de la coordination intermédiaire, recrutement de nouveaux collègues, appel à de nouveaux fournisseurs pour des prestations renforcées.

La structure des dépenses est en progression, avec des proportions stables. Les charges de personnel restent le 1er poste de dépenses : 1 570 713€, soit 48% du total des charges. Les prévisions d'augmentation de masse salariale sont en cohérence avec le développement de l'activité, l'approfondissement de la professionnalisation des compétences, comme les responsables de projets, le pôle communication et le pôle finances – admin – RH.

Le budget d'achats et prestations est le 2ème poste de dépenses, avec 1 105 839 €. soit 34% des charges. Il s'agit de prestations nécessaires à la réalisation des différents projets (AMO, communication, développements informatiques, évaluations externes, ...) mais aussi nos besoins transversaux, comme les différents prestataires transversaux, nécessaires au bon fonctionnement de l'association.

La structure des produits évolue de façon plus significative, avec la forte hausse des prestations (programmes CEE SLIME et TIMS notamment) à hauteur de 2 215 751€, soit 64% des produits du CLER. Les subventions continuent de baisser, même si la lecture des chiffres (373 086€) doit être nuancée par des programmes en transition, avant

reformulation et nouveaux modèles économiques.

Les autres contributions sous forme de cotisation, mécénat et autres contributions financières sont en hausse légère à 631 299€, dont des cotisations stables, avant nouvelle campagne d'adhésion.

Document associé à cette résolution :

- rapport du trésorier comprenant la présentation détaillée du budget 2023

Résolution 5 : Approbation du rapport sur les conventions réglementées

Approuvée à l'unanimité. Marie-Laure LAMY (ALOEN) qui ne prend pas part au vote

Ce rapport du commissaire aux comptes porte sur les conventions passées pour l'année 2022 entre l'association et les membres siégeant au Conseil d'Administration. Le Commissaire aux comptes présentent ces conventions, qui répondent à la nécessité d'assurer une transparence en vue de prévenir les conflits d'intérêt sur certaines activités.

Questions :

- Marie-Laure Lamy : pourquoi ALOEN apparaît sur les conventions ACTIMMO et pas les autres structures bénéficiaires du programme ?
 - Réponse de Radhia Berdaoui : cela concerne des versements faits en retard en 2022 (les autres versements ont été faits en 2021)
- Johann Vacandare : interrogation sur les indemnités de représentation versées à ALOEN au CA d'Enercoop.
 - Réponse : Marie-Laure Lamy est indemnisée pour tous les temps qui ne sont pas des temps de CA (membre du bureau, etc.)

Assemblée générale extraordinaire

Quorum : Avec 120 structures adhérentes votantes présentes ou représentées, pour 279 structures adhérentes, le quorum de 40% est atteint (quorum à 112 structures votantes).

Modification des statuts

Résolution 6 : approbation de la modification statutaire à effet immédiat

Approuvée à l'unanimité

Alexis Monteil-Gutel, co-directeur réseau-plaidoyer-communication présente les propositions de modification des statuts. Elles visent à mettre à jour et anticiper les évolutions de la structure. Aujourd'hui, l'usage et les pratiques amènent à faire évoluer ces statuts sur plusieurs points :

- possibilité d'introduire le distanciel dans les instances et le vote électronique.
- modification du mode d'élection des membres du CA par l'ensemble des adhérents plutôt que par collège.
- précision des modalités d'élection de membre du CA sur un siège vacant d'un autre collège que le leur.

- précision des modalités de remplacement des membres du CA

Il est proposé que ces modifications soient applicables directement pour le vote à suivre en AGO (renouvellement des membres du CA).

Document associé à cette résolution :

- Présentation détaillée des modifications statutaires proposées et de leur justification

Retour en Assemblée générale ordinaire

Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 12 des [statuts de l'association](#), le CLER - Réseau pour la transition énergétique renouvelle une partie de son Conseil d'Administration.

Suite à l'adoption de la résolution n°6 en AGE, il est précisé que chaque adhérent.e peut voter pour les candidat.e-s de son choix dans tous les collèges. Le vote se tient à bulletin secret.

Un appel à volontaire pour le dépouillement est réalisé. Hélène Gassin (GP Conseil), Sébastien Mellé (ALEC SQY), Béatrice Delpech (Enercoop) et Luminita Ion (EIGSI) se portent volontaires pour le dépouillement, qui sera effectué à 14h le 13 juin 2023. L'annonce des résultats sera effectuée à 17h ce même jour.

17 mandats sont à renouveler en 2023, répartis de la façon suivante :

- 14 sièges à voix délibérative :
 - 6 pour le collège A (acteurs à statut associatif loi 1901, sauf les associations de collectivités)
 - 3 pour le collège B (entreprises - SA, SAS, SARL, EURL, SEM, SCOP, SCIC - et organismes professionnels associés)
 - 5 pour le collège C (communes, associations de collectivités, SPL, EPCI sauf les métropoles)
- 3 sièges à voix consultative :
 - 1 siège pour le collège D (métropoles, départements et régions)
 - 1 siège pour le collège E (les réseaux, fédérations ou unions d'envergure nationale)
 - 1 siège pour le collège F (autres établissements de droit public : Universités, Groupements d'Intérêt Public, etc).

Document associé à cette résolution :

- Présentation des candidatures

Résultats de l'élection

Collège A (6 sièges à pourvoir)

Candidature	Nombre de voix
Sandrine Buresi, directrice de l'association Gefosat	101
Christian Couturier, directeur de Solagro	93
Marie-Maud Gérard, responsable programme énergie, bâtiment et solidarité au GERES	72
Jean-Pierre Goudard, membre d'honneur de l'ALTE 69	69
Marie Guilet, directrice de Biomasse Normandie	52
Blandine Jagourel, directrice des Programmes Maine et Loire de l'association Alisée	54
Marc Jedliczka, directeur général d'Hespul	105
Charli Keriel, directeur de Lorraine Énergies Renouvelables (LER)	44
Marie-Laure Lamy, directrice d'ALOEN	100
Benoît Petitcolas, responsable développement et partenariats de l'AGEDEN	45

Sont élu-e-s pour le collège A, à voix délibérative et pour deux ans :

- Sandrine Buresi, directrice de l'association Gefosat
- Christian Couturier, directeur de Solagro
- Marie-Maud Gérard, responsable programme énergie, bâtiment et solidarité au Geres
- Jean-Pierre Goudard, membre d'honneur de l'ALTE 69
- Marc Jedliczka, DG d'Hespul
- Marie-Laure Lamy, directrice d'ALOEN

Collège B (3 sièges à pourvoir)

Candidature	Nombre de voix
Marie Atinault, Fondatrice de +2 et consultante climat air énergie	20
Corinne Bernard, chargée de relations institutionnelles à VALOREM	46
Sébastien Denis, directeur d'eQuiNeo	79
Peter Lehmann, gérant de Lehmann & Fils	81
Camille Luciani, responsable des partenariats à IMPULSION	26
Sophie Mousseau, responsable nationale stratégie air, énergie, climat d'INDDIGO	74

Sont élu-e-s pour le collège B, à voix délibérative et pour deux ans :

- Sébastien Denis, directeur d'eQuiNeo
- Peter Lehmann, gérant de Lehmann & Fils
- Sophie Mousseau, responsable nationale stratégie air, énergie, climat d'INDDIGO

Collège C (5 sièges à pourvoir)

Candidature	Nombre de voix
Jacques JP Martin, président du SIPPAREC	121

Geoffrey Mathon, maire de Loos-en-Gohelle	124
---	-----

Sont élus pour le collège C, à voix délibérative et pour deux ans :

- Jacques JP Martin, président du SIPPAREC
- Geoffrey Mathon, maire de Loos-en-Gohelle

Collège D (1 siège à pourvoir)

Pas de candidature. Le siège vacant sera attribué à un-e candidat-e d'un autre collège, conformément aux modalités prévues par l'article 12 des statuts.

Collège E (1 siège à pourvoir)

Candidature	Nombre de voix
Marc Denis, administrateur d'AMORCE	122

Est élu pour le collège E, à voix consultative et pour deux ans :

- Marc Denis, administrateur d'AMORCE

Collège F (1 siège à pourvoir)

Candidature	Nombre de voix
Didier Chateau, directeur général d'Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement	122

Est élu pour le collège F, à voix consultative et pour deux ans :

- Didier Chateau, directeur général d'Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement

Attribution des sièges laissés vacants

Conformément à l'article 12 des statuts, en l'absence de candidatures en nombre suffisant pour pourvoir certains sièges vacants des collèges C (3 sièges) et D (1 siège), sont élus pour un an et avec une voix consultative les candidat-e-s non élu-e-s des autres collèges ayant récolté le plus de suffrages :

Sur les 3 sièges vacants du collège C :

- Blandine Jagoude, directrice des Programmes Maine et Loire de l'association Alisée (collège A)
- Marie Guilet, directrice de Biomasse Normandie
- Corinne Bernard, chargée de relations institutionnelles à VALOREM

Sur le siège vacant du collège D :

- Benoît Petitcolas, AGEDEN (collège A)

Résultats

Après vote et dépouillement, le Conseil d'administration est donc composé des élu-es suivant-es :

Collège A :

- Alban Aubert - **Quercy Énergies – ALEC 46** (jusque 2024)
- Delphine Mugnier - **ASDER** (jusque 2024)
- Stéphane Baly - **Virage énergie** (jusque 2024)
- Marie-Laure Lamy - **Aloen** (jusque 2025)
- Jean-Pierre Goudard - **ALTE 69** (jusque 2025)
- Sandrine Buresi - **Gefosat** (jusque 2025)
- Marie-Maud Gérard - **GERES** (jusque 2025)
- Marc Jedliczka- **Hespul** (jusque 2025)
- Christian Couturier - **Solagro** (jusque 2025)

Collège B :

- Esther Bailleul / Ziad Farhat - **Auxilia** (jusque 2024)
- Béatrice Delpech - **Enercoop** (jusque 2024)
- Julien Robillard - **Utilink** (jusque 2024)
- Sébastien Denis - **eQuiNeo** (jusque 2025)
- Sophie Mousseau - **Inddigo** (jusque 2025)
- Peter Lehmann - **Lehmann & fils** (jusque 2025)

Collège C :

- Patrick Villalon / remplacé en 2023 par Julien Moreau - **SyDEV** (jusque 2024)
- Jacques JP Martin - **Sipperec**
- Geoffrey Mathon - **Commune de Loos-en-Gohelle**

Sur un siège du collège C :

- Blandine Jagoudel - **Alisée** (jusque 2024)
- Marie Guilet - **Biomasse Normandie** (jusque 2024)
- Corinne Bernard - **Valorem** (jusque 2024)

Sur le siège du collège D :

- Benoît Petitcolas - **Ageden** (jusque 2024)

Collège E :

- Marc Denis - **Amorce** (jusque 2025)

Collège F :

- Didier Chateau - **Auvergne-Rhône-Alpes Energies Environnement** (jusque 2025)

Conclusion

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents closent la séance à 11h30.

Annexe : Rapport moral

Quand nous avons commencé à rédiger ce rapport moral, il nous a semblé difficile de synthétiser en quelques minutes l'océan de nouvelles et d'événements de cette année 2022 pour le CLER-Réseau pour la transition énergétique.

Et comme le travail n'était pas minime, il fallait bien être trois à la présidence. Delphine, co-directrice de l'ASDER, nous a donc rejoint en tant que co-présidente en 2022 pour éviter de nous noyer.

Le bureau du CLER s'est aussi étoffé et compte 10 membres actifs aujourd'hui : Sophie Mousseau d'Inddigo et Stéphane Baly de Virage Energie nous ont rejoints.

2022 restera sans doute dans nos têtes comme une année de transition, d'orientation et d'évolution pour le CLER-Réseau pour la transition énergétique avec de nombreux chantiers.

L'annonce du départ de Jean-Baptiste Lebrun n'a pas été l'un des moindres événements de 2022. Nous n'oublierons pas ses quatre années et demi de travail efficace au service du CLER.

En écho au trio de la présidence, nous avons décidé, avec le départ de Jean-Baptiste, de renforcer l'équipe de direction. Nous devons depuis longtemps embaucher un directeur administratif et financier. Le bureau du CLER a alors imaginé une direction à trois têtes comme la coprésidence : la codir était née !

Depuis mars 2023, le CLER est dirigé par une équipe collégiale et élargie composée de Bouchra Zeroual, directrice des programmes et du développement, Camille Sirota, directeur gestion finances et ressources humaines, et Alexis Monteil-Gutel directeur réseau, plaidoyer et communication.

Nous sommes persuadés que ce nouveau fonctionnement de direction est un gage pour l'avenir du CLER et de ses salariés.

En parallèle, avec la montée en puissance du programme SLIME de lutte contre la précarité énergétique et l'arrivée de nouveaux programmes, il a été décidé de créer une filiale pour abriter ces activités financées par les CEE qui verra le jour en 2024. Cette nouvelle structure nous a donné l'opportunité de démarrer dès 2022 une réflexion sur l'identité de l'association : quel nom pour cette filiale ? Comment conserver une logique de groupe avec l'association ? que nous poursuivons en 2023.

Enfin, pour accompagner le développement du CLER, une réflexion sur le changement de locaux émerge car, c'est le moins qu'on puisse dire, ils ne réchauffent pas l'ambiance de travail.

En évoquant 2022, on repense malheureusement à ce 24 février qui marque le début d'une nouvelle guerre en Europe qui s'ajoute à l'arrêt de la moitié des réacteurs nucléaires.

En plus des morts et des blessés sur le terrain, elle a provoqué un vent de panique sur l'énergie et notamment sur le gaz avec la fin des importations de russes. Notre approvisionnement énergétique est depuis fragilisé.

La sobriété est ainsi entrée avec force dans la vie des Françaises et Français. Cette notion que le CLER-Réseau pour la transition énergétique défend depuis des années au même titre que l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, a pris une place nouvelle dans notre association avec la création d'une commission sobriété, et le démarrage d'un réseau sobriété qui a été officiellement lancé il y a quelques jours.

Même chose pour la mobilité qui fait son entrée fin 2022 dans les activités de l'association avec le programme TIMS, pour une mobilité durable et solidaire, qui est lauréat du dernier appel à programmes CEE du ministère de la Transition énergétique. Jusqu'en 2026, l'association pilotera ce programme aux côtés d'Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement, du Réseau Mob'In et du Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement. Une occasion pour nous de renforcer les liens et la coopération avec ces structures, et de porter ensemble, toujours plus forts, nos valeurs.

Ces valeurs que le CLER défend depuis tant d'années, sont au cœur des débats qui agitent la classe politique et de nombreux français s'interrogent sur l'avenir de la France et de notre planète.

Le CLER et son réseau prennent part à de nombreuses réunions et rendez-vous dans les ministères concernés par le changement climatique, les énergies renouvelables, la sobriété dans de nombreux domaines.

Nos voix sont plus entendues mais il faut continuer à être présent lors de rendez-vous importants concernant la sauvegarde du service public en matière de rénovation des bâtiments, concernant les énergies renouvelables qui constituent la seule solution de notre avenir énergétique, concernant nos changements de comportements au quotidien pour travailler, nous déplacer, nous alimenter.

2022 a enfin marqué la sortie de la période COVID. Cela nous a permis de profiter pleinement des 12ème rencontres TEPOS où nous avons été reçus très chaleureusement dans les crêtes pré-Ardenaises. Ce fut aussi l'occasion d'entériner un partenariat de collaboration avec l'AMRF (association des maires ruraux de France).

Et maintenant, en 2023, avec nos nouveaux projets, c'est une année pleine de défis qui nous attend. Une année, faut-il le rappeler ô combien décisive pour l'avenir de notre mix énergétique alors que sera débattue à l'automne 2023 la prochaine loi de programmation Énergie-Climat. Les enjeux sont donc nombreux, mais notre motivation est sans faille pour les relever à vos côtés, vous les adhérents de ce beau réseau !

Notre réseau d'adhérents, notre équipe de salarié-es motivé-es, nos valeurs sont autant de forces qui nous réunissent aujourd'hui à La Rochelle.

Donc un très grand merci à nos salariés qui font que le CLER existe, et à vous, nos adhérents, de plus en plus nombreux.

Et un grand merci à l'EIGSI qui nous accueille pour ces Rencontres.

Jean-Pierre GOUDAAD
Co-président

Stephane Boly
membre Bureau



Christian Contarin
Administrateur

